

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 8 juillet 2020**

Date de convocation	29/06/2020
Date d'affichage	16/07/2020
Membres du Conseil en exercice	15
Présents	12
Votants	12

L'an deux mil vingt, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : CRIQUET Anne, DALMONT Romain, DUFOUR André, CAILLOT Annick, HUSSENET Fabrice, COSNEFROY Nadège, COTTEBRUNE David, LECONTE Lucie, MARTIN Régis, PIGNAL Elisabeth, RABASSE Daniel

Secrétaire de séance : CAILLOT Annick

Excusés : COUPEY Florence, DESQUESNES Marie-Josée, LEGIGAN Éric

Monsieur le maire informe l'assemblée que le 3^{ème} point relatif à « l'application @ctes » est retiré de l'ordre du jour.

André DUFOUR, maire-adjoint porte connaissance à l'assemblée du bilan cantine 2019-2020

- Suite à la crise sanitaire due au COVID 19, 7 000 repas en moins ont été servis à la cantine.
- Environ 95 % des élèves scolarisés mangent à la cantine
- La cantine privilégie les fournisseurs locaux (la criée à Cherbourg pour le poisson, la boucherie de Vasteville pour la viande, la boulangerie de Teurthéville pour le pain, Jeanne FEREY pour les fruits et légumes)

et du compte-rendu du conseil d'école du 29 juin portant sur la gestion de la crise sanitaire avec une reprise à 90 % des effectifs et un bilan sur l'utilisation du distanciel positif.

2020-06-01 : TARIFS REPAS DE CANTINE A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Suite à la commission cantine du 6 juillet 2020, André DUFOUR, maire-adjoint porte à la connaissance de l'assemblée des propositions suivantes :

- facturer mensuellement au nombre de repas consommés dans le mois et de mettre fin à la tarification au forfait avec une régularisation trimestrielle des absences justifiées
- maintenir la participation communale des communes de Sideville et Virandeville à 2 € par élève.
- maintenir à 0.30 € par repas, la participation aux frais de gestion et de fonctionnement.
- proposer un tarif unique quel que soit la fréquentation à la cantine mais d'augmenter de 2% les tarifs

Le Conseil Municipal décide de suivre les décisions de la commission cantine et AUTORISE de :

- facturer mensuellement au nombre de repas consommés dans le mois et de mettre fin à la tarification au forfait avec une régularisation trimestrielle des absences justifiées
- maintenir la participation communale des communes de Sideville et Virandeville à 2 € par élève.
- maintenir à 0.30 € par repas, la participation aux frais de gestion et de fonctionnement.
- proposer un tarif unique quel que soit la fréquentation à la cantine mais d'augmenter de 2% les tarifs
- le tarif des repas à prendre en compte dès la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit :

<u>2020/2021</u>	Prix d'un repas
Tarif maternelle au CM2	4.05 €
<u>Tarif pour 3 enfants</u>	3.65 €
<u>Tarif pour 4 enfants</u>	3.45 €
<u>Tarif instituteurs ou adultes</u>	5.90 €
<u>Panier repas</u>	1.65 €

2020-06-02 : CONVENTION-CADRE D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4 « ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT EN MATIERES DE SERVICES NUMERIQUES » DES STATUTS DE MANCHE NUMERIQUE

Fabrice HUSSENET, maire-adjoint présente la convention-cadre proposer par Manche Numérique.

La collectivité adhère à la compétence Services Numériques de Manche Numérique pour la gestion des logiciels d'informatique de gestion tel que la comptabilité, la paye, la facturation cantine, l'état-civil, les élections et l'assistance.

Cette adhésion permet d'accéder à la centrale d'achats, au parapheur électronique, ou encore à l'assistance – formation et installation de logiciels métiers...

L'offre de services évolue au fil des besoins exprimés et Manche Numérique met à disposition des collectivités adhérentes des services numériques comme c'est déjà la cas pour le nouveau profil acheteur, pour la dématérialisation des marchés publics, la protection des données à caractère personnelles, la gestion électronique de documents (GED), et ce sera prochainement le cas pour la fourniture des certificats électroniques

Pour compléter l'adhésion et formaliser nos relations contractuelles, Manche Numérique propose la signature d'une convention-cadre afin de définir les modalités et les conditions d'accès aux Services numériques.

Chaque prestation de services donnera lieu à signature de conditions particulières qui seront annexées à la présente convention-cadre : conditions particulières pour les certificats électroniques, la dématérialisation des procédures des marchés publics, l'assistance métier... existantes ou en préparation.

Il est donc proposé de soumettre à l'avis du conseil municipal la convention-cadre de manche Numérique et d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention-cadre.

Délibération

Vu l'exposé des motifs ci-dessus, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- ⇒ d'approuver la convention cadre d'accès aux Services Numériques de Manche Numérique
- ⇒ d'autoriser monsieur le maire à la signer ainsi que les conditions particulières qui seront proposées.

2020-06-03 : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente la liste des créances irrécouvrables, communiquée par la trésorerie de Cherbourg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame La Trésorière de Cherbourg Octeville pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADMET en non-valeur sur le budget de la Commune, les titres de recettes, relatifs aux locations de gîtes et/ou salle, dont les montants s'élèvent au total à 26.67 € au titre de l'année 2020

ADMET en non-valeur sur le budget de la Cantine, les titres de recettes, relatifs aux redevances de cantine, dont les montants s'élèvent au total à 4.58 € au titre de l'année 2020.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur les budgets de l'exercice 2020 : Chapitre 6541

ADOpte A L'UNANIMITE

2020-06-04 : AVIS ENQUETE PUBLIC GAEC DU MARAIS

Monsieur le maire soumet à l'avis du conseil municipal le dossier d'enregistrement concernant le GAEC du Marais à Teurthéville-Hague, pour l'extension d'un élevage laitier, activité figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. L'enquête publique se déroule du 25 juin au 23 juillet 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents, ne fait aucune observation à ce projet.

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

PROGRAMME TRAVAUX BATIMENTS 2020

Fabrice HUSSENET, maire adjoint présente les travaux à prévoir au niveau des bâtiments communaux.

Dans un premier temps, les travaux prioritaires sont :

- ⇒ Halle polyvalente : aménagement des abords (Piste)
- ⇒ Huisseries de la salle du conseil
- ⇒ Huisseries et portes d'entrée des gîtes

D'autres travaux sont à prévoir à court terme :

- ⇒ Remplacement d'une toiture au 2 Le bourg
- ⇒ Installation d'une palissade au Café du Centre
- ⇒ Un architecte sera sollicité afin d'étudier le projet de classe et de logements locatifs

PROGRAMMES TRAVAUX VOIRIES 2020

André DUFOUR, maire-adjoint présente le programme voirie 2020

- ⇒ Empierrement de 300 m sur chemin rural à Grisetot ainsi qu'au Petit Pré et au Pont Chauvin
- ⇒ Programme d'enrobé aux Amériaux, La Plume, rue du Coignet et au Pont Chauvin,

et propose de programmer une réunion courant juillet avec la commission voirie.

2020-06-05 : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DES STADES A 8

Monsieur le maire soumet à l'avis du conseil municipal la convention proposée pour les frais d'entretien et d'investissement des stades du SCUDD, frais partagés désormais à 8 communes pour 4 stades.

A compter du 1^{er} août 2020, les huit communes signataires (Couvillie, Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin le Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville) se partageront les frais d'entretien des vestiaires et des terrains. De même, les frais d'investissement seront partagés par les huit communes, après validation par tous les conseils municipaux.

Cette répartition sera calculée au prorata du nombre d'habitants.

Concernant la subvention, chaque commune s'engage à verser une somme identique par habitant, soit 0.60 € pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention
- **VALIDE** le montant de la subvention soit 0.60 € pour l'année 2020.

2020-06-06 : VENTE ESCALIER

Monsieur le maire propose de vendre un escalier stocké à l'atelier et demande à l'assemblée de fixer le prix.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix à 150 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ David COTTEBRUNE et Régis MARTIN membres de l'assemblée du **SCUDD**, présentent le bilan de l'AG du 12 juin :

Le SCUDD regroupe toutes les communes de Douve et Divette à l'exception de Nouainville et comprend 18 membres au sein du bureau.

L'association souhaite avoir un logo commun et uniformiser les maillots

Le budget prévisionnel est estimé à 76 000 € au lieu de 54 000 € en 2019-2020, conséquence de la fusion.

Différents devis sont proposés aux membres du bureau pour estimer les travaux à prévoir dans les 4 stades

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

→ Organisation **foire Saint-Michel** du 26 septembre 2020

Fabrice HUSSENET, maire-adjoint présente le contexte de cette foire qui a vu son premier concours lancé en 1978. Cette foire se déroule le dernier week-end de septembre. Cette année elle aura lieu le 26 septembre en parallèle du vide grenier organisé par l'APE Teurthéville-Sideville

→ Le **repas des aînés** a lieu le samedi 10 octobre

Une réunion sera programmée en septembre pour lancer les invitations et organiser le repas (traiteur, service...)

→ **Exposition GUEZENEC** : exposition de 180 tableaux au château de Flamanville, proposition d'acquérir une œuvre.

La séance est levée à 23h

Signatures

JOUAUX Joël		DALMONT Romain	
HUSSENET Fabrice		DESQUESNES Marie-José	Excusée
CRICQUET Anne		LECONTE Lucie	
DUFOUR André		LEGIGAN Eric	Excusé
CAILLOT Annick		MARTIN Régis	
COSNEFROY Nadège		PIGNAL Elisabeth	
COTTEBRUNE David		RABASSE Daniel	
COUPEY Florence	Excusée		